

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF SUR ISERE DU 18 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Châteauneuf sur Isère, régulièrement convoqué le 10 novembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric VASSY, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal :	27
Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents :	24
Nombre de conseillers absents :	03
Nombre de pouvoirs :	03
Nombre de votants :	27

Présents : Frédéric VASSY, Pierre BUIS, Agnès JAUBERT, Marie-Pierre COMBET, Gérard ROCH, Eliane DEFRANCE, Jean-Paul PERRET, Claudine DIRATZONIAN, Patrick REYNAUD, Francesco DEL BOVE, Christine DOELSCH, Dominique ESTEVE, François DAMIRON, Sylvia CHOSSON, Florent POUSTOLY, Edouard MONTALON, Stéphanie BLANC, Valérie PORRIN, Charlène FIAT, Nicole BADIN, Robert COMTE, Philippe PATOILLARD, Bernard LE GOFF, Mireille SWIA TEK.

Absents excusés : Carole PUZIN, Olivier CHAPMAN, Gérard LAPAIX.

Pouvoirs :

Carole PUZIN a donné pouvoir à Marie-Pierre COMBET
Olivier CHAPMAN a donné pouvoir Florent POUSTOLY
Gérard LAPAIX a donné pouvoir à Philippe PATOILLARD

DEBAT PUBLIC

Luc TROUILLER prend la parole au sujet de la fiscalité. Il demande comment Pierre BUIS a pu voter le taux d'augmentation des impôts de l'agglomération sans consulter les Châteauneuvois. Il souhaite que la fiscalité n'augmente plus.

Pierre BUIS rappelle que la grande agglomération a été votée par la municipalité précédente, sans peut-être mesurer l'impact exact de la fiscalité, à savoir la nécessité d'uniformiser les taux d'imposition entre les différentes communautés fédérées. Il faut maintenant gérer et « faire avec ». L'augmentation représente environ 40€ par foyer. Cette augmentation sera la seule du mandat. Elle a été votée à l'unanimité des membres.

Frédéric VASSY ajoute que par chance à Châteauneuf, depuis longtemps, les municipalités qui se sont succédées ont été de bonnes gestionnaires. La commune a des taux d'imposition modérés et inférieurs à la moyenne. Il rappelle l'engagement de la municipalité de ne pas d'augmenter les impôts de plus de 1% chaque année sur la commune.

Luc TROUILLER indique que le vice-président aux finances de l'agglomération a dit que l'augmentation de la fiscalité doit permettre la réalisation des grands projets. Il faudrait les étaler dans le temps pour que ce soit supportable pour les citoyens et les entreprises.

Pierre BUIS rappelle que les grands projets ont été votés à l'unanimité moins deux voix à l'agglomération.

Philippe PATOUILLARD souhaite intervenir. Le conseil municipal précédent a voté l'agglomération à l'unanimité moins une voix. Châteauneuf était favorable à la grande agglomération. Mais les grands projets sont proposés par l'équipe actuelle.

Pierre BUIS rappelle qu'une grande partie de l'augmentation provient de l'uniformisation des taux. Frédéric VASSY précise qu'au niveau communal, il faut rester raisonnable pour maintenir les taux à un niveau acceptable.

Frédéric VASSY déclare la séance ouverte.

QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie et ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- Désigne Agnès JAUBERT pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
- Approuve le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2016.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2016/28 : Décision de confier le contrat de maintenance des Progiciels de la gamme COLORIS à la Société COSOLUCE pour un montant annuel de 1 227.42 € HT soit 1 472.90 TTC par an. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Décision 2016/29 : Décision de retenir l'offre de SIRAP SAS pour la maintenance des progiciels EDITOP développés par SIRAP pour un montant de 247.05 € HT soit 296.46 € TTC. Le montant des prestations d'intégration de mise à jour annuelle des données cadastrales est de 30.00 € HT soit 36.00 € TTC. Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 soit pour une durée de 1 an.

Décision 2016/30 : Décision de retenir l'offre des COURRIERS RHODANIENS pour les services suivants : Moyens trajets (Valence ou Romans ou moins de 30 Kms) :

- Sorties sur des communes voisines (Valence, Romans, Bourg de Péage, Bourg lès Valence) : la demi-journée : 95.00 € TTC et la journée complète : 190.00 € TTC (53 places)

Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles ZN 356, ZN 357, ZN 160, ZN 355 et ZN 358 situées Côtes de Beauregard

2016/114 BUDGET PRINCIPAL 2016- DECISION MODIFICATIVE N°4 - RECTIFICATION

Rapporteur, Pierre BUIS

Vu la délibération n° 2015-121 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2016,

Vu la délibération n° 2016-022 du Conseil Municipal en date du 3 mars 2016 approuvant le budget supplémentaire pour l'exercice 2016,

Vu la délibération n° 2016-067 du 13 juillet 2016

Considérant qu'il est nécessaire de préciser le chapitre comptable pour les imputations pouvant être utilisées soit en opérations réelles, soit en opérations d'ordre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- D'annuler la délibération 2016-067 et de la remplacer par les mouvements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
022 Dépenses imprévues	24 376,00			
7321 Attribution de compensation			22 146,00	
023 Virement section investisst		2 230,00		
TOTAL	24 376,00	2 230,00	22 146,00	0,00
		-22 146,00	-22 146,00	
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2158-159 accessibilité arrêts de bus		1 000,00		
2051 Logiciel périscolaire		1 230,00		
2112 chapitre 041 Terrains de voirie		3 000,00		
021 Virement section fonctiont				2 230,00
1328 chapitre 041 Autres subv				3 000,00
TOTAL	0,00	5 230,00	0,00	5 230,00
		5 230,00	5 230,00	
		0,00		

2016/115. BUDGET PRINCIPAL 2016 - DECISION MODIFICATIVE N° 7

Rapporteur, Pierre BUIS

Vu la délibération n° 2015-121 du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2016,

Vu la délibération n° 2016-022 du Conseil Municipal en date du 3 mars 2016 approuvant le budget supplémentaire pour l'exercice 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour certaines imputations comptables ainsi que les crédits prévus sur les opérations en cours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- D'opérer les mouvements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
022 Dépenses imprévues	12 304,00			
7321 Attribution de compensation			11 304,00	
023 Virt section investissement	76 273,00			
70876 Remboursement de frais GFP				11 423,00
61523 Voirie		45 000,00		
6231 Annonces insertions PLU		6 000,00		
60631 Fournitures entretien		7 000,00		
60632 petit équipement		18 000,00		
61522 Bâtiments		12 696,00		
TOTAL	88 577,00	88 696,00	11 304,00	11 423,00
	119,00		119,00	
INVESTISSEMENT				
021 Virt section fonctionnement			76 273,00	
2188-128 Numérotation des rues		1 000,00		
2315-140 Pluvial Bassin Michaud rembst				77 273,00
2031-157 Etudes	800,00			
2051 Logiciels		800,00		
2138-116 Ancienne forge	72 000,00			
2111-161 maison médicale terrains		40 000,00		
2031-161 Maison médicale études		32 000,00		
2115 chapitre 041 Terrains bâtis		60 000,00		
204412 chapitre 041 Bâtiments				60 000,00
TOTAL	72 800,00	133 800,00	76 273,00	137 273,00
	61 000,00		61 000,00	

Nicole BADIN demande un bilan des travaux pour la maison Nicolas. Les travaux semblent plus importants que ce qui avait été prévu. Pierre BUIS répond qu'il transmettra un bilan.

Frédéric VASSY indique que pour le projet de maison médicale, il était initialement envisagé de passer par un investisseur privé. Entre temps, de nouveaux dispositifs ont été mis en place. Les financements apportés aux collectivités ont changé de façon importante de la part de la Région, de l'État, du Département.

Il semble acquis d'obtenir 500 000 € de subventions si la commune porte le projet (un opérateur privé n'est pas subventionné). Sur un dossier estimé à 1 000 000 €, la commune aurait à sa charge 500 000 €, financés par les ventes des espaces aux praticiens, déjà intéressés par le projet. Les locaux restant disponibles pourront être loués à d'autres praticiens.

Avoir la maîtrise du dossier permettra à la commune de proposer des conditions intéressantes pour attirer des médecins.

L'investisseur initial accepte de renoncer à l'acquisition, les vendeurs acceptent de vendre à la commune aux mêmes conditions. Les 40 000 € figurant dans la décision modificative correspondent au prix négocié avec les vendeurs.

Ce projet va engendrer une charge de travail importante pour l'équipe municipale et les agents.

Pierre BUIS explique que la cartographie des zones qui définit les besoins médicaux a été remaniée, ce qui a conduit aux nouvelles subventions. La commune est classée en moyenne basse et risque de basculer en zone manquant de moyens médicaux avec la retraite à venir d'un médecin.

Philippe PATOUILLARD rappelle que l'opposition souhaitait dès le début que la commune maîtrise ce dossier afin de faire au mieux pour la commune.

2016/116. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans les communes de plus de 3500 habitants, un débat a lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci (conformément à l'article L2312-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations 2017 pour le budget de la commune, sur la base du rapport transmis aux conseillers en annexe de la note de synthèse.

Pierre BUIS explique que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport établi par le maire, lequel porte sur les données générales de la commune, sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels à envisager, sur la structure et la gestion de la dette.

Le rapport est présenté en séance, à l'aide d'un diaporama.

Il est joint à la présente délibération.

Données générales de la commune :

Au 1^{er} janvier 2016, le chiffre de la population a été réajusté à 3913 habitants.

Le nombre de logements estimé sur la commune est de 1560.

Le taux de pauvreté (revenu inférieur à 12 000 € annuels) est de 8,5%.

Structure et la gestion de la dette :

L'endettement par habitant est en baisse à 799€/habitant au 31/12/2015. Il sera de 695€/habitant au 31/12/2016, aucun emprunt nouveau n'ayant été souscrit cette année.

Les emprunts en cours sont classés A, sans risque particulier.

Les orientations budgétaires :

Pierre BUIS présente les différents ratios (DGF, impôts locaux, charges et produits de fonctionnement, frais de personnel et évolution des effectifs, capacité d'autofinancement.

Philippe PATOUILLARD estime qu'il faudrait savoir si les communes voisines de la même strate ont subi une baisse aussi importante de la DGF.

Bernard LE GOFF a comparé la moyenne de la strate des communes voisines sur la DGF : la moyenne locale est plutôt de 129 €/habitant. La pente de la baisse est similaire mais elle est plus rapide à Châteauneuf.

Pierre BUIS ajoute qu'il faudrait comparer avec St Paul lès Romans, Montélier et Anneyron.

Frédéric VASSY rappelle que Châteauneuf a la chance d'avoir depuis longtemps de bons gestionnaires.

Philippe PATOUILLARD pense qu'il serait intéressant dans les courbes de différencier par type d'impôt TH TFB TFNB.

Pierre BUIS présente l'état de consommation des crédits de dépense et les recettes constatées au 30/10/2016.

Philippe PATOUILLARD a remarqué qu'il y a un produit exceptionnel de 1 850 000 € sur 2 ans, 800 000€ ont été émis en réserve pour cœur de Bourg.

Pierre BUIS précise que le dossier Cœur de bourg va évoluer aussi notamment dans le financement.

Philippe PATOUILLARD estime qu'il faudrait consacrer une partie de cet excédent au remboursement des emprunts aux taux les plus élevés, le taux moyen de la dette est de 2,7 %.

Pierre BUIS explique qu'il y a des pénalités lors des renégociations ou remboursements de prêts. Il a été renégocié sous le mandat précédent un taux variable passé à taux fixe alors que l'index est très bas actuellement. On ne peut pas prévoir ce genre de choses à l'avance.

Pierre BUIS fait le point sur les projets de création de logements sociaux, les transferts de compétences à l'agglomération, les modifications du PLU, l'activité d'EPORA dans le cadre des conventions conclues avec cet organisme.

Pierre BUIS rappelle que, compte tenu notamment de la baisse de la DGF (diminution de 43% en trois ans), le budget de fonctionnement sera de plus en plus contraint dans les années à venir. Les investissements réalisés ne doivent pas générer des frais de fonctionnement nouveaux.

Investissements 2017 :

Pierre BUIS fait le point sur les investissements envisagés pour 2017 et les met en perspective avec les engagements pluriannuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- De donner acte à Monsieur le Maire de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2017.

2016/117. COMITE DE JUMELAGE - NOUVELLE DESIGNATION DES MEMBRES DE DROIT

Rapporteur, Frédéric VASSY

Les statuts du Comité de Jumelage stipulent que le maire ou son représentant et 3 conseillers municipaux désignés par le conseil municipal pour la durée de leur mandat sont membres de droit dudit comité.

Par délibération 2014/051 en date du 16 mai 2014, le Conseil Municipal avait désigné Eliane DEFRANCE, Claudine DIRATZONIAN et Marie-Pierre COMBET pour représenter la commune au sein du Comité de jumelage.

Eliane DEFRANCE a manifesté le souhait de ne plus être membre du comité de jumelage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- De désigner Jean-Paul PERRET pour la remplacer et être membre de droit du comité de jumelage.

2016/118. A.C.C.A - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL

Rapporteur, Frédéric VASSY

Les membres de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) souhaitent disposer d'un local pour les besoins de leurs activités.

Par délibération 2015/131 en date du 11 décembre 2015, la commune a signé avec Granulats Vivat une convention de mise à disposition d'un bâtiment situé au lieu dit Aiguilles (parcelle YN 48). Ce bien est mis à la disposition de la commune à titre gratuit pour une durée de 5 ans. Il est susceptible d'être un lieu de stockage et d'accueillir des associations de la commune.

Dans ce bâtiment, un local de 50 m², comprenant une pièce en béton brut avec évier et une pièce de 20 m², carrelée au sol, est individualisé et peut être utilisé indépendamment du reste des lieux.

Considérant la volonté de la commune de mettre ce local à disposition de l'ACCA,

Considérant dès lors la nécessité de conclure une convention avec l'ACCA, afin de définir les modalités de mise à disposition dudit local,

Après lecture de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- D'approuver la convention de mise à disposition du local situé au lieu dit Aiguilles,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2016/119. SALLE DU RUGBY - CREATION D'UN TARIF DE LOCATION

Rapporteur, Marie-Pierre COMBET

Considérant que le club de rugby ECSM XV dispose désormais d'un espace de réception au stade de l'Île et qu'il n'utilise plus régulièrement la salle du rugby située dans la maison des associations,

Considérant que cette salle peut donc être mise à disposition d'autres associations de la commune ou louée à des particuliers et à des associations extérieures à la commune,

Considérant la nécessité de définir les tarifs de location de cette salle pour les particuliers et les associations extérieures à la commune qui en font la demande,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- De fixer les tarifs de location de la salle du rugby comme suit :
 - 93€ pour la journée (hors réunion)
 - 47 € pour le chauffage (du 15 octobre au 15 avril)

Philippe PATOUILLARD indique que le comité des fêtes cherchait une salle pour ses réunions, cette salle pourrait lui convenir.

Frédéric VASSY répond que s'ils en font la demande, ce serait possible.

Valérie PORRIN et Florent POUSTOLY quittent la salle

2016/120. SPECTACLE DE NOEL DES ECOLES - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

Rapporteur, Claudine DIRATZONIAN

L'amicale des écoles du Châtelard offre chaque année aux élèves des deux groupes scolaires un spectacle de Noël.

Cette année, comme l'année dernière, l'amicale souhaite s'associer avec le Palais des Congrès et proposer aux enfants un spectacle de meilleure qualité dans leurs locaux.

Considérant que chaque année pour Noël, la commune prenait déjà en charge 2 déplacements en car pour l'école de Bonlieu et les frais afférents à l'utilisation de la salle des fêtes,

Considérant que pour mener à bien ce projet, l'amicale demande à la commune de financer le transport des enfants en bus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- De prendre en charge les frais de transport des élèves soit 8 bus (6 pour le groupe scolaire du Châtelard et 2 pour l'école de Bonlieu) correspondant à une somme totale d'environ 550 € HT (68 €HTX8)

Mireille SWIATEK rappelle que l'année dernière cela avait été fait à titre exceptionnel. Le renouvellement pourrait inciter d'autres associations à solliciter une aide similaire.

Claudine DIRATZONIAN explique que le palais des congrès s'associe avec l'amicale des écoles, si cela se termine la prise en charge sera caduque. Il ne faut donc pas augmenter la subvention annuelle de l'amicale.

Philippe PATOUILLARD estime que si une association fait une action exceptionnelle pour les écoles, elle pourrait demander une aide à la commune.

Frédéric VASSY répond que si cela se présente la demande sera examinée.

Valérie PORRIN et Florent POUSTOLY réintègrent la salle.

2016/121. PROMESSE DE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'OMBRIERES DE PARKING

Rapporteur, Frédéric VASSY

L'Union Européenne s'est fixée comme objectif de satisfaire 20% de sa consommation finale d'énergie par des énergies renouvelables à l'horizon 2020. Cette ambition se traduit par une cible de 23% pour la France déclinée par filière dont 27% pour l'électricité.

Une des possibilités pour atteindre cet objectif est la production d'électricité par panneaux photovoltaïques. De par sa situation géographique la commune de Châteauneuf sur Isère bénéficie d'un ensoleillement intéressant pour ce type de projet.

En outre, la pose de panneaux photovoltaïques par l'intermédiaire d'une société spécialisée permet de rentabiliser les toitures ou les parkings communaux par le versement d'un loyer unique en début de contrat et de loyers annuels pendant la suite du contrat.

La société spécialisée de son côté réalise les investissements (études et travaux), assure l'entretien et la maintenance de l'installation et perçoit la recette de la revente de l'électricité produite à ERDF.

La Mairie a consulté trois entreprises spécialisées du secteur pour une étude de construction d'ombrières de parking sur la parcelle YS 235 et partie de la parcelle YS 236 lieu dit Les Pêches-OUEST. Ces entreprises ont ainsi étudié la faisabilité de la construction de ces ombrières, mais aussi le montant des loyers annuels et exceptionnels qui pourraient être reversés à la commune.

La société LANGA a réalisé l'étude suivante : mise en place d'ombrières de parking avec panneaux photovoltaïques en toiture sur la parcelle YS 235 d'environ 14 900 m² et sur une partie de la parcelle YS 236 d'environ 18 900 m². Le budget d'investissement pour LANGA est de 2,5 millions d'euros, avec un loyer unique de 400 000 euros et 25 loyers de 10 000 euros par an pendant 25 années.

Afin de permettre à LANGA de poursuivre l'accomplissement de toutes les démarches administratives indispensables préalables à la mise en œuvre effective du projet et notamment la remise du dossier lors du prochain appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergies, il est proposé au Conseil Municipal de formaliser une promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Cette promesse définit les conditions dans lesquelles la commune confère pour une durée de 25 ans à la société LANGA des droits d'occupation (effet des promesses, division en volume, levée d'options etc...) et préfigure le futur projet de convention d'AOT que le Conseil Municipal aura à valider quand le projet sera définitivement confirmé. Elle concerne l'emprise du parking public situé sur la parcelle YS 235 et une partie de la parcelle YS 236.

Conformément aux dispositions des articles L1311-5 et suivants du CGCT et des articles L2122-6 du CGPPP, l'AOT confèrera au Bénéficiaire un droit réel sur les Biens ou Volumes loués qui est susceptible d'hypothèque.

Une redevance exceptionnelle de 400 000 euros sera versée dans le mois qui suivra la mise en service de la centrale photovoltaïque, ainsi qu'une redevance annuelle de 10 000 Euros pendant la durée de l'AOT. Celle-ci sera réglée à la date anniversaire de la mise en service de la Centrale Photovoltaïque.

Après lecture du projet de promesse,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et une abstention (Nicole BADIN), décide,

- D'approuver la promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public pour la construction d'ombrières de parking sur la parcelle YS 235 et partie de la parcelle YS 236 lieu dit Les Pêches-ouest, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.
- D'autoriser le Bénéficiaire, ou toute filiale qu'il se sera substitué, à demander toutes les autorisations nécessaires au projet, et à réaliser un état descriptif de division en volume sur les Biens.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion

Mireille SWIATEK demande quel est le coût pour la commune ?

Frédéric VASSY répond environ 100 000 € pour la préparation de la plateforme.

Bernard LE GOFF demande en quoi consistent les travaux.

Frédéric VASSY explique que le site sera l'emprise du parking du Palais des Congrès, plus la partie de la parcelle voisine qui est dans la même zone au PLU. Il faut déplacer un merlon de terre et une noue (petit bassin de rétention). Il faut également faire une finition permettant le stationnement des voitures.

Les véhicules de pompiers pourront circuler dans les allées et pas sous les ombrières.

Mireille SWIATEK demande si on pourra garer des camping-cars sous les ombrières.

Frédéric VASSY répond non, cela n'est pas assez haut.

Charlène FIAT propose que les camping-cars stationnent sur les places de bus qui ne seront pas couvertes.

2016/122. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS TRANSFERES AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Les compétences communales liées à la petite enfance et à la médiathèque ont été transférées à la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

Par conséquent, la gestion et l'entretien de la médiathèque et du multi-accueil sont du ressort de la communauté d'agglomération.

Cependant, pour des questions de commodités, il est proposé à la commune de continuer à assurer l'entretien des ces bâtiments.

Les services techniques opèrent ainsi pour le compte de Valence Romans Sud Rhône Alpes certaines prestations de gestion courante sur lesdits bâtiments, à savoir, l'entretien ménager, l'entretien technique, le contrôle règlementaire, l'entretien des espaces verts et des abords du bâtiment, l'entretien courant et règlementaire des jeux extérieurs et les opérations d'urgence (mise en sécurité des biens et des personnes).

Considérant qu'il convient de définir exactement les modalités d'organisation et de planifications de ces prestations et les modalités financières afférentes, en signant une convention de prestations de service avec la communauté d'agglomération ;

Après lecture de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- D'approuver la convention de prestations de service pour l'entretien des équipements d'intérêt communautaire avec Valence Romans Sud Rhône Alpes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

2016/123. CONVENTION OPERATIONNELLE 26E025 ENTRE LA COMMUNE ET L'EPORA - AVENANT N°2

Rapporteur, Pierre BUIS

Une convention opérationnelle a été signée avec EPORA en août 2015. Elle concerne le passage de la convention d'étude et de veille foncière initiale en convention opérationnelle sur le secteur du centre bourg.

Par cette convention, il a été acquis l'ensemble des biens inscrit dans le périmètre opérationnel. Ces terrains doivent permettre la construction de 26 logements et une surface commerciale.

Drôme Aménagement Habitat a été désigné opérateur social et doit à ce titre racheter l'ensemble des parcelles.

Considérant qu'il convient de formaliser la vente entre l'EPORA et DAH tant sur le prix que sur les parcelles à céder,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 6 abstentions (Nicole BADIN, Robert COMTE, Philippe PATOUILLARD, Bernard LE GOFF, Mireille SWIATEK et Gérard LAPAIX par procuration), décide,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention opérationnelle 26E025 précisant que l'opérateur Drôme Aménagement Habitat (DAH) acquiert auprès de l'EPORA pour un prix de 325 000 € HT soit 390 000 € TTC (conformément à l'avis de France Domaine n°16-084V-180 rendu le 25/02/2016) un tènement ayant pour emprise les parcelles numérotées 256, 258, 326, 327, 505, 506 section A et 484 section YD à Châteauneuf sur Isère

2016/124. ACQUISITION DE LA PARCELLE YH 376 - LIEU-DIT «BRIGNON».

Rapporteur, Patrick REYNAUD

Dans le cadre d'un bornage contradictoire au lieu-dit « Brignon », le constat a été fait d'un problème d'empiètement du chemin communal des Fauries sur une propriété privée.

Cette emprise constituant l'assiette actuelle de la voie, il est apparu souhaitable pour la bonne gestion de cette dernière que cette situation de fait soit régularisée.

La municipalité a engagé la négociation avec les propriétaires.

Ainsi a été négocié amiablement entre la Commune et l'indivision LOCOLAS/RIO, l'acquisition de la parcelle cadastrée YH n°376, au lieu-dit « Brignon», d'une surface de 31 m², au prix de 5 € le m² soit pour un montant de 155 € (cent cinquante cinq euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- D'acquérir la parcelle YH n°376 d'une superficie totale de 31 m² située au lieu-dit «Brignon» sur la Commune de Châteauneuf-sur-Isère, propriété de l'indivision LOCOLAS/RIO pour un montant de 155 € (cent cinquante cinq euros).
- De supporter les frais afférents à cette acquisition, l'acte relatif à cette opération étant signé en l'étude de Me NEYRET Charlotte, Notaire à Bourg-de-Péage.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Nicole BADIN demande pourquoi ne pas harmoniser les prix d'achat, celui-ci avec l'acquisition suivante.

Frédéric VASSY répond que le prix vient d'être négocié, alors que celui de la délibération suivante avait été fixé il y a longtemps, en 2008.

2016/125. ACQUISITION DE LA PARCELLE YD 632 - RUE DE LA FERME

Rapporteur, Frédéric VASSY

Le 21 novembre 2008, le conseil municipal a décidé de procéder à l'acquisition d'emprises foncières privées situées au lieu-dit « Beauvache » afin de permettre l'élargissement de la rue de la Ferme.

L'une des cessions prévues à cette époque n'a pas pu aboutir du fait d'une succession de patrimoine. Cette dernière venant d'être réglée, l'ayant droit, Madame VALLON Suzanne, sollicite la commune afin de conclure la vente aux conditions énoncées à l'époque.

Ainsi est-il proposé d'acquérir la parcelle YD n°632, au lieu-dit « Beauvache », rue de la Ferme, d'une superficie de 44 m², pour un montant de 6 euros/m² (six euros) soit un montant de 264 € (deux cent soixante quatre euros).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- D'acquérir la parcelle YD n°632 d'une superficie de 44 m² située au lieu-dit «Beauvache» sur la Commune de Châteauneuf-sur-Isère, propriété de Madame VALLON Suzanne pour un montant de 6 euros/m², les frais d'arpentage et notarié étant à la charge de la commune ;
- De demander à Me Charlotte NEYRET, notaire à Bourg-de-Péage, de rédiger l'acte de vente,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

2016/126. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur, Frédéric VASSY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- De supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 2ème classe
- De créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 1ère classe
- Et d'arrêter tableau des effectifs comme suit :

PERMANENTS					
CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION (H)	OUVERTS	POURVUS	HEURES
Attaché	Attaché principal	35	1	1	35
Rédacteur	Rédacteur	35	1	0	0
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif 2e classe	35	2	2	70
	Adjoint administratif 1e classe	29,5	1	1	29,5
	Adjoint administratif 1e classe	31	1	1	31
	Adjoint administratif principal 2e classe				0
temps partiel	80%	35	1	1	28
temps partiel	70%	35	1	1	24,5
Agents de Police municipale	Chef de service de police municipale	35	1	1	35
ATSEM	ATSEM principal 2 ^e classe	13,75	1	1	13,75
	ATSEM principal 2 ^e classe	32,5	1	1	32,5
	ATSEM principal 2 ^e classe	32,95	1	1	32,95
	ATSEM principal 1 ^e classe	30,75	1	1	30,75
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe	35	4	4	140
	Adjoint technique de 2e classe	6	3	1	6
	Adjoint technique de 2e classe	17,5	1	1	17,5
	Adjoint technique de 2e classe	33,75	1	1	33,75
	Adjoint technique de 2e classe	30,96	1	1	30,96

	Adjoint technique de 2e classe	5,28	1	1	5,28
	Adjoint technique de 2e classe	15,04	1	1	15,04
	Adjoint technique de 2e classe	6,25	2	2	12,5
	Adjoint technique de 2e classe	12,84	1	1	12,84
	Adjoint technique de 2e classe	33,67	1	1	33,67
	Adjoint technique de 1e classe	17,5	1	1	17,5
	Adjoint technique principal de 2e classe	28,6	1	1	28,6
	Adjoint technique principal de 2e classe	35	0	0	0
	Adjoint technique principal de 1e classe	35	2	2	70
Agents de maîtrise					
	Agent de maîtrise principal	35	2	2	70
Techniciens supérieurs territoriaux	Technicien supérieur principal 1e classe	35	1	1	35
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine 1ère classe	35	1	1	35
Assistant spécialisé d'enseignement artistique	Ass. spécialisé d'ens. Artistique /20h	8,5	1	0	0
	Ass. spécialisé d'ens. Artistique /20h	6	1	0	0
Assistant d'enseignement	Assistant d'enseignement artistique 1ère classe /20h	19,75	1	1	19,75
		postes ouverts	40		
		postes pourvus	35		
		946,34	h hebdomadaires		
		27,04	agents équivalent temps plein postes pourvus		

NON-PERMANENTS					
CADRE D'EMPLOI	GRADE	SITUATION	OUVERTS	POURVUS	HEURES
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique de 2e classe Contrats aidés	35	4	4	140
	Temps complet pour besoin saisonnier du 01/07 au 31/12	35	2	0	0
					0
Temps complet pour besoin occasionnel	35	2	0	0	
Rédacteur	Rédacteur vacance emploi art. 3-1 loi 84-53	35	1	1	35
			9	5	
			175	h hebdomadaires	
			5	agents équivalent temps plein postes pourvus	

2016/127. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCE ROMANS SUD RHONE ALPES - RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Rapporteur, Agnès JAUBERT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-39,

Considérant la présentation en séance du rapport d'activités 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide,

- De prendre acte du rapport annuel 2015 sur les activités de la communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS

Intervention Patrick REYNAUD

La commission Infrastructures s'est réunie cet après-midi avec la visite des chantiers en cours ou terminés (travaux quartier Aiguilles, Les Vaux, les arrêts de bus...).

La commission a travaillé sur les travaux pour l'année 2017.

Une personne de la commission a signalé un problème de stationnement de véhicules sur le trottoir qui gênent les piétons, notamment les enfants qui vont prendre le car, route des Deveys.

Certains riverains n'ont pas de trapèze pour stationner leurs véhicules.

Patrick REYNAUD est conscient du problème et va tout faire pour le régler.

Intervention de Claudine DIRATZONIAN

Une commission a eu lieu le 26 octobre. Des précisions seront apportées aux sujets abordés lors d'une prochaine réunion le 30 novembre prochain.

Intervention de Jean-Paul PERRET

Il fait le compte rendu de la commission d'urbanisme commission du 2 novembre 2016.

Intervention d'Eliane DEFRANCE

Animations culturelles :

Bilan de l'exposition Chemin de peintres des 8 ou 9 octobre : la fréquentation augmente chaque année : 1085 en 2016.

Une réunion est organisée par l'agglo le 12 décembre pour faire un bilan avec toutes les communes participantes.

Avec le concours du Son des Vents, la commune a reçu le 22 octobre dernier un des concerts de la programmation du centre musical international JS Bach de St Donat. Le groupe The Curious bards a offert un concert d'une qualité exceptionnelle.

Conseil Municipal Jeunes :

Le CMJ était présent à Chemin de peintres (réalisation d'un reportage, atelier coloriage pour les enfants).

Les jeunes étaient invités à la remise de la légion d'honneur de Jacques Cathaud, ils ont reçu les jeunes allemands de Niederriden. Ils ont également chanté la Marseillaise lors de la réception du 11 novembre.

Les prochaines élections du CMJ auront lieu le samedi 10 décembre 2016.

Intervention de Pierre BUIS

Une réunion de la commission Cœur de Bourg aura lieu le mardi 22 novembre à 17h30.

Intervention d'Agnès JAUBERT

Le prochain conseil d'agglomération aura lieu à Alixan le 1^{er} décembre à 18h00.

Projet « Fibre à la maison » : une convention a été signée entre l'agglo et le syndicat mixte ADN. Dans le plan ADN, Châteauneuf est dans la dernière phase entre 2021 et 2025, malgré les zones grises.

Il faut tenter de faire améliorer les débits existants avec Orange.

Le SCOT est validé, le PLH est en cours d'élaboration.

Le dernier Châto-infos est sorti.

Agnès JAUBERT explique qu'elle envoie des messages d'alertes via les listes de diffusion mais parfois les informations transmises par les organismes sont erronées.

Intervention de Marie-Pierre COMBET

Une réunion des 2 commissions associations est prévue le 29 novembre pour discuter des subventions aux associations.

Le Téléthon est reconduit sur la commune avec le RESE.

L'arbre de Noël pour les employés communaux aura lieu le 14 décembre.

Intervention de Gérard ROCH

Vernaison : le dossier est en discussion avec la Région.

Ville d'art et d'histoire : pour l'année prochaine, en plus des visites sur les troglodytes, ils organiseront des visites sur les sentiers.
Ceci est possible grâce aux travaux réalisés lors des matinées citoyennes.

Intervention de Charlène FIAT

Elle rappelle la bourse aux jouets et à la puériculture organisée par Familles Rurales le 27 novembre prochain.

Intervention de Christine DOELSCH

Elle transmet une information du ministère de la défense : pour devenir réserviste, allez sur internet sur le site defense.gouv.fr et vous aurez les informations utiles.

QUESTIONS DIVERSES

- Frédéric VASSY transmet les remerciements de Jacques Cathaud suite à sa remise de décoration.
- Il fait également part des remerciements de « Vaincre la mucoviscidose » pour la mise à disposition d'une salle.
- Carte Nationale d'Identité : plus de 300 titres délivrés dans l'année à Châteauneuf. Pour améliorer la sécurité, les demandes seront regroupées dans les mairies station (celles qui traitent actuellement les passeports) Romans, Bourg de Péage, Valence, Bourg les Valence. Un dispositif de recueil mobile devrait également être mis en place. Les délais de délivrance vont augmenter car tout sera centralisé dans la Loire. La préparation du dossier se fera par internet, la mairie pourra assister les gens à ce stade.
- Nicole BADIN fait remarquer qu'il y a un problème de visibilité au niveau du bassin à l'angle de la combe de Ron et la route de St Marcel. Patrick REYNAUD traite cette question.
- Bernard LE GOFF revient sur le conseil de septembre et demande où en est projet de micro crèche évoqué.
- Frédéric VASSY répond que le dossier n'est pas plus avancé à ce jour. Une rencontre est prévue mardi avec Familles Rurales sur le CLSH qui redevient une compétence de la commune, puis ultérieurement, également pour anticiper sur leurs besoins au niveau de la crèche.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h43